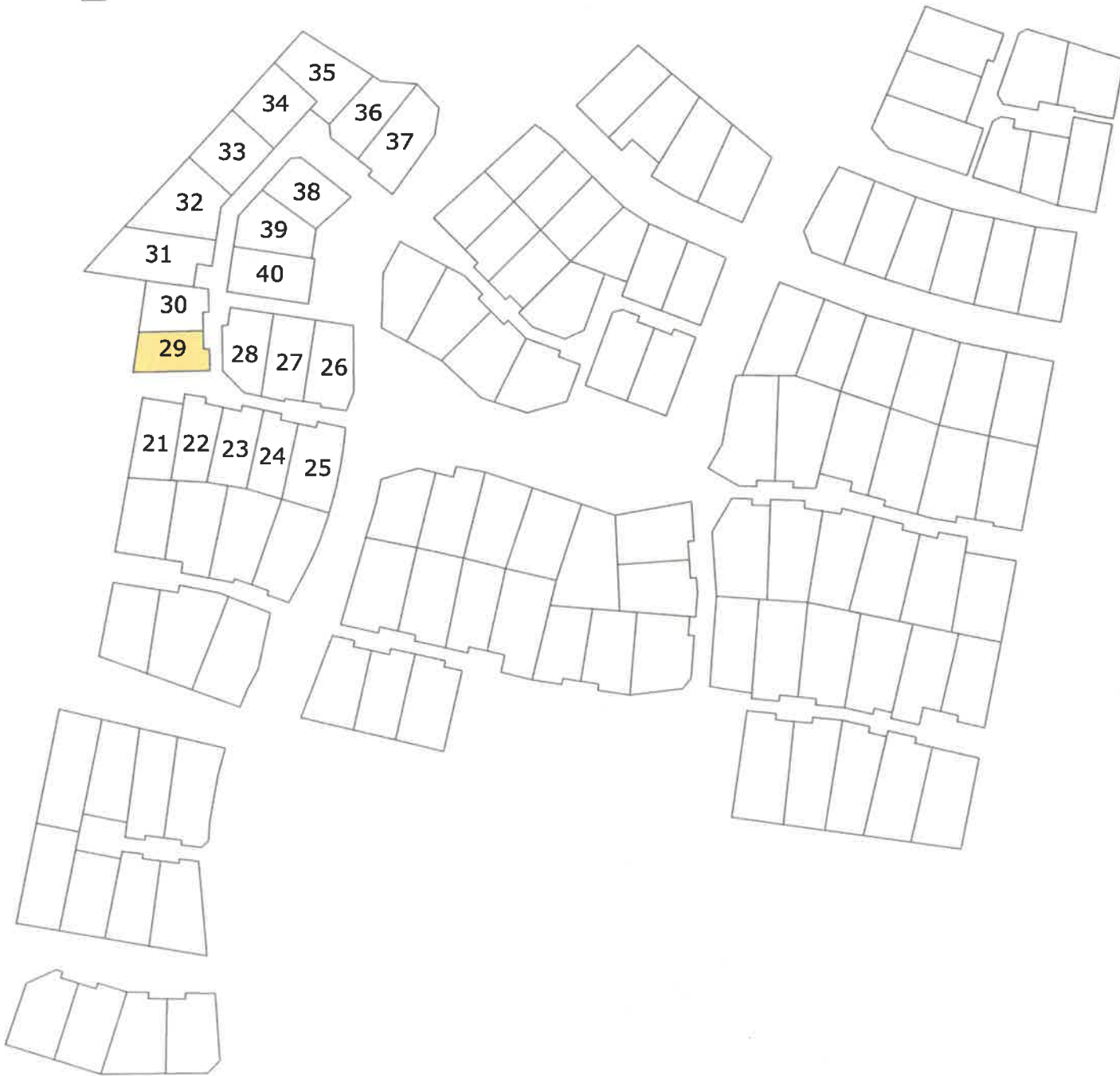


Lotissement LA GAILLARDIERE II

Plan de composition

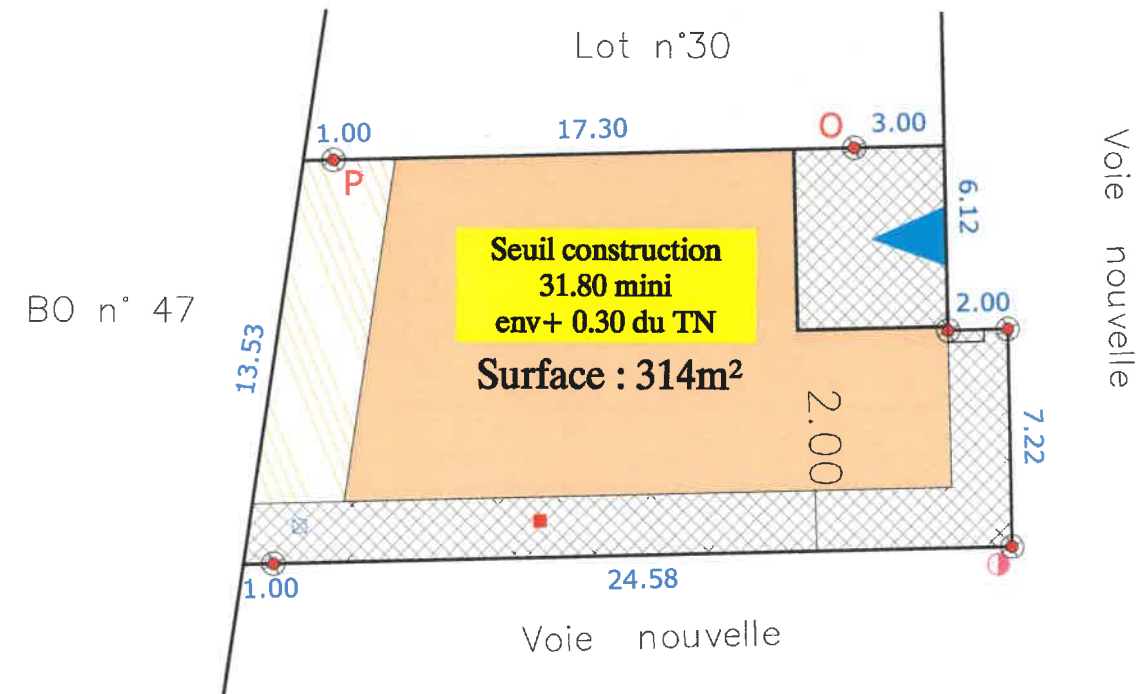


Echelle : 1 / 2000

DEPARTEMENT DE LA SARTHE VILLE DE LA FLECHE Lotissement "La Gaillardière II" Lot n° 29

PLAN MASSE

Section ZY n° 536



- | | | |
|--|--|---|
| Borne OGE plaquette | Emprise inconstructible | Accès imposé 6,00x5,00m |
| Borne OGE ancienne | Emprise constructible primaire | Accès glissant 6,00x5,00m |
| Eaux usées | Emprise constructible secondaire | Seuil construction ... mini env+ ... du TN |
| Eaux pluviales | Marge de retrait minimum de 2,00m pour la construction principale | Côte de seuil projeté (+7cm/niveau le plus haut de l'accès) |
| Candélabre | Côte de retrait au moins égale à la demi-hauteur du bâtiment mesurée à l'égout du toit avec un minimum de 3m | |
| Muret technique (AEP, Téléphone, GAZ, Basse Tension) | Côte de retrait définissant les emprises constructibles | |

N.B.: Les indications techniques et réglementaires ont été transmises par PAYSAGE CONCEPT (d'après le plan: PA MAJ 8 Juillet 2016)

Dressé par le Cabinet LOISEAU
SELARL de Géomètres-Experts
Soussigné à LA FLECHE le 27 Juillet 2018
Référence = GL/2018/20947

Echelle : 1/250



Cabinet LOISEAU - SELARL de Géomètres-Experts

GÉOMÈTRE - EXPERT
CONSEILLER VALORISER GARANTIR

Siège Social

1bis rue Gresset - BP 52
72202 LA FLECHE Cedex
Tél.: 02.43.480.680

Bureau secondaire

16 avenue Jean Jaurès
72500 MontVal sur Loir
Tél.: 02.43.44.21.22

Bureau secondaire

13 bis, rue Jean Grémillon
72000 LE MANS
Tél.: 02.43.23.38.10

contact@cabinetloiseau.com

Ville de LA FLECHE
LOTISSEMENT « La Gaillardière II »
LOT n° 29

SARTHE HABITAT vend le lot n° 29 d'une superficie réelle de 314 m², joignant :

- au Nord, le lot n° 30,
- à l'Est, la voie nouvelle,
- au Sud, la voie nouvelle,
- à l'Ouest, la parcelle BO n° 47.

Il est cadastré de la manière suivante :

Section ZY n° 536 « La Gaillardière II » Surface réelle..... **3 a 14 ca**

SUIVANT D.A. n° 3713 R vérifié et numéroté au Cadastre du MANS (72) le 25 Juillet 2018

DELIMITATION

D'une façade de :

- 25.58 m (1.00 + 24.58 m) en bordure de la voie nouvelle située au Sud,
- 15.34 m (6.12 + 2.00 + 7.22 m) en bordure de la voie nouvelle située à l'Est,
- 13.53 m en bordure de la parcelle BO n° 47,

Il est délimité comme suit :

1. avec le lot n° 30 par la ligne droite OP matérialisée comme suit :
 - au point O, par une borne O.G.E. plaquette située à 3.00 m en retrait de la voie nouvelle,
 - au point P, par une borne O.G.E. plaquette située à 1.00 m en retrait de la limite de propriété voisine (BO n° 47), à 17.30 m de la borne O.

Fait à LA FLECHE, le 27 Juillet 2018



Cabinet LOISEAU
SELARL de Géomètres Experts
1 bis rue Gresset - 72200 LA FLÈCHE
☎ 02 43 480 680 - Fax 02 43 480 689
contact@cabinetloiseau.com
N° inscription OGE : 5015
424 490 027 RCS LE MANS